34

Les indemnités journalières

Les indemnités journalières (IJ) incluses dans les comptes de la santé recouvrent celles versées par les régimes de base d'assurance sociale au titre des risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité. En 2017, elles s'élèvent à 14,5 milliards d'euros (tableau 1).

Sur longue période, ces dépenses alternent des phases de croissance et de décroissance dues notamment au cycle économique. Après avoir fortement augmenté au début des années 2000 (8,0 % par an entre 2001 et 2003), elles ont nettement ralenti ensuite (0,3 % par an entre 2003 et 2006), puis entre 2006 et 2011, elles sont redevenues dynamiques (3,7 % par an). Après deux années de relative stabilité en 2012 et 2013, elles ont augmenté à nouveau en 2014 (4,2 %) et 2015 (2,0 %). En 2016 et en 2017, leur croissance s'élève à 3,0 %.

La dynamique des IJ maladie en particulier est liée à plusieurs facteurs structurels :

- l'évolution des salaires, qui sont à la base du calcul des indemnités journalières;
- l'évolution de l'emploi, qui agit mécaniquement sur le volume des IJ avec un effet retard;
- le vieillissement de la population active. Les seniors ont en effet des problèmes de santé plus marqués, qui nécessitent des arrêts plus longs que les salariés plus ieunes :
- la qualité de l'emploi, les salariés précaires s'absentant significativement moins que les autres.

Une dynamique portée par la hausse du volume des indemnités journalières

Le dynamisme des dépenses d'IJ est majoritairement déterminé par l'évolution de leur volume (*graphique 1*). S'agissant de la maladie et des AT-MP, leurs à-coups en volume (*graphique 2*) sont imputables à divers facteurs qui prédominent selon la période considérée.

De 2011 à 2013, les volumes se sont contractés en raison de la dégradation du marché du travail et d'un contexte épidémiologique favorable (moindre intensité des épisodes grippaux). En 2014, les volumes rebondissent du fait de trois mesures : l'obligation faite aux caisses de Sécurité sociale de payer les IJ de mi-temps thérapeutique. l'assouplissement des conditions d'ouverture de droits aux IJ de longue durée et la création d'IJ « maladie » pour les exploitants agricoles. Après un léger ralentissement 2015, les volumes accélèrent en 2016 et 2017. Ce regain de dynamisme serait lié à un contexte épidémiologique moins favorable (deux épisodes d'épidémie de grippe en 2016) et, selon la CNAM, à la plus forte croissance des dépenses relatives aux hospitalisations ponctuelles, aux soins courants et aux maladies psychiatriques et traitements psychotropes. Par ailleurs, une des tendances de fond de la période 2010-2016 est la croissance de la part des personnes de

60 ans ou plus dans les arrêts maladie (7,7 % des montants indemnisés en 2016 contre 4,6 % en 2010). Ce constat est probablement lié aux réformes des retraites, qui augmentent la participation des travailleurs âgés au marché du travail. En 2017, la hausse des IJ maladie s'accélère (+1,5 point par rapport à 2016, à +5,8 %).

Le ralentissement des « prix » atténue la croissance des IJ

La croissance du « prix » des indemnités « maladie » et « AT-MP » du régime général a nettement ralenti depuis la crise (1,3 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2016, contre 2,5 % entre 2000 et 2009) [graphique 1]. Le calcul du montant de l'IJ repose en effet sur le salaire des trois mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ « maladie », et du mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ « AT-MP ». Seule la part du salaire inférieure au seuil de 1,8 fois le smic est prise en compte dans le calcul du montant de l'IJ. Les modes de calcul des IJ moins favorables adoptés les 1er décembre 2010 et 1er janvier 2012 ont induit des baisses de montants versés à salaire donné, qui se sont traduits par un ralentissement du « prix des IJ » par rapport au salaire net annuel moyen. En l'absence de mesures nouvelles depuis 2012, I'« effet prix » se stabilise au cours des années récentes.

La croissance globale est ralentie par la baisse des IJ maternité depuis 2015

Entre 2010 et 2014, du fait du léger recul observé du nombre de naissances, les indemnités journalières du risque « maternité » sont quasi stables. Elles diminuent dès 2015 et ce recul s'accentue en 2017 (-5,5 %) dans un contexte de nette baisse des naissances (-2,1 %).

In fine, la structure des indemnités journalières par risque reste toutefois assez constante entre 2008 et 2017 : les IJ « maladie » représentent toujours environ 55 % des dépenses, la part des IJ « AT-MP » passe de 21,4 % en 2008 à 22,5 % en 2017 et celles des IJ « maternité », de 21,5 % en 2008 à 22,5 % en 2017.

Près de 5 milliards de compléments d'indemnités journalières versés en 2017

Les organismes complémentaires (OC) – mutuelles, sociétés d'assurances et instituts de prévoyance – versent 5,2 milliards d'euros de compléments d'indemnités journalières en 2017, soit 3,9 % de plus qu'en 2016 (tableau 2). Contrairement au champ CSBM sur lequel les mutuelles sont le premier acteur parmi les OC (voir fiche 27), elles sont minoritaires sur le champ des IJ (moins de 10 % du total IJ des OC). Inversement, les sociétés d'assurances versent 57 % des montants. Cette structure de financement par acteur est stable depuis 2012.

Pour en savoir plus

> Caisse nationale de l'Assurance maladie (2018, juillet). Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses.

Tableau 1 Dépense d'indemnités journalières

Montants en millions d'euros

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble	11 596	12 146	12 606	12 829	12 766	12 816	13 353	13 625	14 039	14 462
Évolution (en %)	5,4	4,7	3,8	1,8	-0,5	0,4	4,2	2,0	3,0	3,0
Maladie	6 329	6 643	6 881	7 003	6 938	6 977	7 358	7 596	7 926	8 386
Évolution (en %)	5,3	4,9	3,6	1,8	-0,9	0,6	5,5	3,2	4,3	5,8
Maternité	2 788	2 887	2 995	2 987	3 017	3 033	3 077	3 031	2 993	2 828
Évolution (en %)	5,4	3,5	3,7	-0,3	1,0	0,5	1,5	-1,5	-1,3	-5,5
Accidents du travail - maladies professionnelles	2 478	2 617	2 729	2 839	2 811	2 806	2 918	2 998	3 120	3 249
Évolution (en %)	5,6	5,6	4,3	4,0	-1,0	-0,2	4,0	2,7	4,1	4,1

Champ > France, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique (données non disponibles). Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Compléments d'indemnités journalières versés par les organismes complémentaires

Montants en milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Organismes complémentaires	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1	5,3
Évolution (en %)		0,0	0,0	-1,9	0,0	3,9
Mutuelles	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5
Instituts de prévoyance	2	2	2	2	2	2
Sociétés d'assurances	3	3	3	3	3	3

Note > Les indemnités journalières versées par les organismes complémentaires ne sont conventionnellement pas retenues au sein du poste « Indemnités journalières » retenu pour le calcul de la dépense courante de santé (DCS).

Champ > France, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique (données non disponibles).

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Évolution des indemnités journalières maladie et AT-MP du régime général

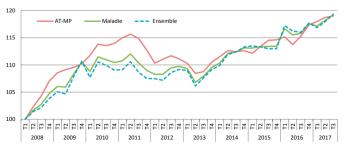
En %



Champ > France métropolitaine, risques « maladie » et « accidents du travail-maladies professionnelles », assurés du régime général. Source > CNAM.

Graphique 2 Évolution du volume d'indemnités journalières du régime général rapportées à l'emploi salarié

Base 100 au T1 2008



Champ > France métropolitaine, risques « maladie » et « accidents du travail-maladies professionnelles », assurés du régime général. Sources > CNAM pour les indemnités journalières ; Insee pour l'emploi salarié ; calculs DREES.